

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 14 octobre 2025 à 10 heures

Salle des assemblées à l'Hôtel de ville d'Amiens et en visioconférence

Membres en exercice : 51

Quorum : 26

La séance est présidée par le Président, Monsieur Pascal RIFFLART.

► Appel des délégués présents : 26

Communauté d'agglomération Amiens Métropole (CaAM) :

Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLÉ, Pascal RIFFLART, Margaux DELÉTRÉ, Alain MOLLIENS, Anne PINON, Alain GEST, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Bernard BOCQUILLON;

Communauté de communes Avre Luce Noye (CcALN) :

Alain DOVERGNE, Hubert CAPELLE ;

Communauté de communes du Grand Roye (GR) ::

Bénédicte THIEBAUT, Catherine QUIGNON, Joël SUIN ;

Communauté de communes Nièvre et Somme (CcN&S)

Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Annick LEMAIRE ;

Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CcPdC) :

- ;

Communauté de communes Somme Sud-Ouest (Cc2SO) :

Alain DESFOSES, Isabelle DE WAZIERS, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE ;

Communauté de communes Territoire Nord Picardie (CcTNP) :

Jean-Michel MAGNIER, François DURIEUX, Bernard THUILLIER ;

Communauté de communes du Val de Somme (CcVS) :

Brigitte LEROY ;

► Délégations de vote : 11

Pierre SAVREUX a donné pouvoir à Paul-Eric DECLÉ, Marc FOUCAULT a donné pouvoir à Patrick DESSEAUX, Annie VERRIER a donné pouvoir à Bernard BOCQUILLON, Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ, Franck DARRAGON a donné pouvoir à Pascal RIFFLART, Florence RODINGER a donné pouvoir à Jean-Claude RENAUX, Georges DUFOUR a donné pouvoir à Alain GEST, Maryse VANDEPITTE a donné pouvoir à Margaux DELÉTRÉ, Jean-Philippe DELFOSE a donné pouvoir à Philippe FRANCOIS, Jean-Jacques STOTER a donné pouvoir à Alain DESFOSES, Christelle HIVER a donné pouvoir à Jean-Michel MAGNIER ;

► Excusés, absents : 14

Benoît MERCUZOT, Michel DESPERELLE, Pascal OURDOUILLÉ, Alain SURHOMME, Delphine DELANNOY, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Pascal BOHIN, Francis PETIT, Alain BABAUT, Didier DINOARD, Stéphane CHEVIN

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

► Désignation d'un secrétaire de séance.

Hubert CAPELLE est désigné secrétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

► Approbation du compte-rendu du 1^{er} juillet 2025

Le compte-rendu du Comité syndical du 1^{er} juillet 2025, transmis à l'ensemble des membres et soumis à l'avis des membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Annnonce de l'ordre du jour :

► DELIBERATIONS	2
1. MOBILITÉ : Étude SERM	2
2. DevECO : Contrat territorial de développement Santerre Haute Somme	5
3. PCAET/COT : Plan d'action Territoire Engagé pour la Nature (TEN)	6
4. FINANCES : SCoT / Plan de concertation du SCoT avant l'arrêt du projet	6
5. CDDC : Présentation du bilan d'activité 2024-2025 - Perspectives 2026	7

Il est annoncé que Jean-Philippe MAGNIER, Président du Conseil de Développement Durable en Commun (CDDC), est présent et interviendra lors du point n°5, dédié au bilan d'activité 2024 du CDDC.

► DELIBERATIONS

1. MOBILITÉ : Étude SERM

F. OUADI indique que le Service Express Régional de Mobilité (SERM) est une démarche nationale permettant à l'origine de créer un réseau de transport collectif pour les grandes métropoles (exemple : métro, RER, etc.). Les SERM se sont progressivement élargis pour répondre aux besoins d'agglomérations moins denses, avec la volonté était de mettre les territoires en relation avec un bassin d'emploi en veillant à développer et faciliter les mobilités. Ce programme permet le recours à certains financements publics.

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois propose d'engager cette réflexion, afin de capitaliser sur les différentes études menées depuis plusieurs années :

- Enquête Mobilité Certifiées Cerema (EMC²) : Dédiée aux pratiques de déplacement des habitants sur l'ensemble des territoires ;
- Programme TENMOD : Qui a permis la mise en place de 5 plans de mobilité simplifié et de 5 schémas directeurs cyclables sur les territoires des Communautés de communes d'Avre-Luce-Noye (CCALN), Nièvre et Somme (CCNS), Pays du Coquelicot (CCPC), Territoire Nord Picardie (CCTNP) et Val de Somme (CCVS) ;
- Révision du SCoT : Incluant un volet mobilité ;
- Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) : Qui est le document de planification écologique à échelle du Grand Amiénois qui aligne les politiques mobilités avec la transition énergétique, notamment afin de permettre la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le secteur des transports ;
- Projet de ligne à grande vitesse TGV prévue à Amiens (2026/2027) ;

L'objectif de s'inscrire dans une démarche SERM est :

- D'utiliser l'ensemble des données récoltées au travers des différentes études et programmes menés par le PMGA (cf liste ci-dessus) ;
- De créer un réseau de mobilité local en s'entourant de l'ensemble des acteurs de la mobilité ;
- D'élaborer une feuille de route de la mobilité à l'échelle de l'aire d'attractivité du Grand Amiénois, en ayant pour objectif principal de proposer aux usagers une alternative à la voiture individuelle ;

Les premiers contacts avec des institutions et cabinets d'études ont permis de mettre en évidence que pour un territoire comparable au Grand Amiénois, il est envisageable d'entamer une

démarche de SERM sans aller jusqu'à la labellisation. Ces premiers travaux préparatoires visent l'exploitation des données déjà récoltées par le PMGA, et cette étude dite de préfiguration d'un SERM », pourrait être confiée à l'agence d'urbanisme ADUGA dans le cadre du programme partenarial d'activités en cours.

Le SERM du Grand Amiénois pourrait ainsi s'articuler autour des principaux axes alentours, afin d'ouvrir le Grand Amiénois à un bassin d'emplois plus large, notamment vers Abbeville (80), Rang-du-Fliers (62), Saint-Quentin(02), Laon (02), Beauvais (60) ainsi que les dessertes de la liaison TER Roissy-Picardie et autocar (délégation de service publique de la Région des Hauts-de-France à la société Trans80). Il s'agit ici d'une révision complète du système de mobilité interurbain à l'échelle du Grand Amiénois, permettant de trouver les articulations adéquates dans le but d'optimiser les déplacements ou d'aller vers un système multimodal.

Conscient que la mobilité est un enjeu essentiel pour le fonctionnement et le développement des territoires, le Président souligne le rôle indéniable du Pôle métropolitain pour mettre en réseau les différents acteurs de la mobilité pour œuvrer de manière efficace pour un déploiement sur l'ensemble des territoires. Il aspire à une vision transversale et adaptée à chacun des EPCI.

- JC. RENAUX perçoit la logique de créer et développer un bassin de mobilité adapté aux enjeux du Grand Amiénois mais souligne que cette démarche ne doit pas obliger la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole à se retirer du SERM régional des Hauts-de-France auquel elle participe déjà.
- En raison de l'évolution des besoins et des modes de déplacement, le Président précise que les SERM se sont progressivement adaptés pour s'intéresser à des territoires plus proches des gens. Il confirme qu'il n'est pas question ici de rompre avec l'existant, mais de mettre en place une nouvelle logique de bassin de mobilité du Grand Amiénois permettant de recentrer Amiens comme épiceutre.
- F. OUADI précise que la mobilité est le sujet commun qui préoccupe tout particulièrement les directeurs qu'elle a rencontré récemment lors des rencontres nationales des Pôles métropolitains. À cette occasion un expert de l'association France urbaine s'est proposé de venir à la rencontre des élus du PMGA, lors d'un bureau ou d'une conférence des présidents, pour apporter des éléments de réflexion, cerner les enjeux et poser les garde-fous nécessaires à la mise en place de cette démarche : processus du dispositif, modalités de labellisation, obtention des financements de l'Etat, etc..
- Réticent à recourir à une nouvelle dépense en faveur d'un cabinet d'études, A. DESFOSES souhaite savoir si la mise en œuvre de cette démarche est payante.
- Le Président confirme que cette première étape, dite «Étude de préfiguration d'un SERM », n'appelle pas à une participation financière complémentaire puisque qu'elle rentre dans le programme partenarial d'activités convenu avec l'ADUGA. Des financements pourront éventuellement être nécessaires en fonction de l'évolution du projet et des orientations politiques qui seront données par l'assemblée délibérante (exemple : la labellisation).
- En vue de l'élaboration du cahier des charges qui encadrera cette commande, A. NOBLESSE souhaite que la mobilité soit inscrite de manière transversale, en tenant compte du fait que les besoins comme l'emploi, puissent exister également dans les secteurs ruraux en dehors de la métropole et des bourgs-centres : Aider les usagers à se rendre à Amiens pour trouver de l'emploi mais à l'inverse, faciliter les déplacements d'Amiens vers les zones rurales (horaires, dessertes, etc.).

Après débat, il est décidé de travailler en interne avec l'ADUGA dans le cadre du programme partenarial pour mener l'étude de préfiguration du SERM en faveur du développement d'une stratégie de mobilité sur le Grand Amiénois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

○ **Sujet divers : Hauts-de-France Mobilités**

- A. DESFOSSES profite que le sujet de la mobilité soit abordé pour solliciter des informations complémentaires sur l'impact financier que vont subir les entreprises des EPCI alentours, à la suite de l'adhésion d'Amiens Métropole à Hauts-de-France Mobilités.
- Le Président rappelle que le Comité syndical n'est pas compétent pour se prononcer ou remettre un avis sur ce sujet, qui relève exclusivement de la décision du Conseil Métropolitain de la Communauté d'agglomération. Conscient que le Pôle métropolitain est un lieu d'échanges, il tient à rappeler les modalités d'adhésion et le bassin d'emploi concerné :
 - Le cadre fiscal prévoit d'élargir l'emprise territoriale de l'EPCI qui adhère lorsque celle-ci représente + 50 000 habitants, pour intégrer l'ensemble du bassin d'emploi :

Pour mémoire, l'adhésion de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, dont la population est inférieure à 50 000 habitants, n'a pas entraîné d'impact sur les territoires voisins.

L'adhésion de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole à Hauts-de-France Mobilités entraîne l'application d'une taxe appelée Versement Mobilité Additionnel (VMA). Les employeurs du secteur public et privé qui emploient 11 salariés et plus dans le périmètre d'une autorité organisatrice de la mobilité où a été institué le versement mobilité sont assujettis à la contribution versement mobilité. Cette contribution, destinée à financer les transports en commun, est recouvrée par l'Urssaf qui la reverse aux autorités organisatrices de la mobilité. Le taux annoncé de ce VMA est de 0,1 %.
- JC. RENAUX précise que des simulations ont été réalisées en amont par le Conseil métropolitain d'Amiens Métropole, afin de mesurer l'impact des VMA sur les entreprises alentours. Pour les plus impactées, l'étude a révélé que la taxe serait de l'ordre de quelques centaines d'euros par an, ce qui a été jugé acceptable par le Conseil métropolitain.
- A. DESFOSSES regrette qu'aucune concertation n'ait été entreprise et indique que la Communauté de communes Somme Sud-Ouest (Cc2SO), au même titre que les employeurs du secteur privé, est concernée par le VMA pour un total de 750 agents.
- Le Président déplore le fait que ce sujet n'ait pas été abordé en amont afin de s'assurer qu'une information préalable à la décision soit réalisée, mais indique que la Communauté d'agglomération a organisé des réunions préparatoires au préalable en présence des services de Hauts-de-France Mobilités et de représentants/techniciens des territoires concernées.
- A. GEST indique qu'il pensait que toutes les personnes et structures impliquées dans ce projet étaient au courant de la démarche et confirme que cette décision a été prise en appui de l'étude préalable qui a permis de démontrer que les conséquences financières

seraient modestes.

- Le Président propose que ce sujet soit développé lors du Bureau syndical qui se tiendra le mardi 25 novembre à 10 heures dans les locaux du Pôle métropolitain du Grand Amiénois.
- J. GRANGE reprecise le périmètre d'application défini par la loi, qui se réfère à l'aire urbaine de 2010, dite également aire d'attractivité. L'ADUGA se met à la disposition des personnes intéressées pour détailler la liste des communes concernées par la VMA.
- En réponse à la demande de A. DESFOSES, le Président indique que le versement de la taxe VMA se fait au niveau du centre des finances publiques (URSSAF) et non auprès de la Communauté d'agglomération. Il est conseillé aux EPCI soumis au VMA d'adhérer à Hautes-France Mobilités afin de profiter pleinement des services proposés pour le désenclavement des territoires.

2. DevECO : Contrat territorial de développement Santerre Haute Somme

- Fatima OUADI rappelle que le Pôle métropolitain du Grand Amiénois est signataire du contrat territorial de développement, au même titre que d'autres acteurs (PER Haute-Somme, EPCI, chambre commerces, etc.) en raison de leur proximité ou implication avec le projet du Canal Seine Nord Europe. Aucun engagement précis n'est formalisé avec le PMGA dans ce document qui est principalement axé sur les enjeux d'un développement économique et touristique du territoire, sauf l'obligation d'intégrer l'impact du canal au travers du SCoT du Grand Amiénois, en termes d'emploi, de logement et de mobilité.
- A. GEST souligne qu'il est difficile pour les territoires d'appréhender l'impact réel que ce projet aura à l'issue de sa mise en œuvre. Il propose de s'appuyer sur les résultats obtenus lors de la réalisation du canal Albert en Belgique (130 kms long), en matière d'économie et d'emplois. Il propose que le PMGA peut jouer ici un rôle moteur au niveau du développement économique pour quantifier les retombées économiques ou environnementales sur chacun des territoires membres :
 - Diminution du trafic routier pour le transport des marchandises (A1),
 - Optimiser l'exploitation des ports intérieurs qui jalonnent le tracé du Canal Seine-Nord Europe, dont deux seront implantés dans la Somme : Noyon (60), Nesle (80), Péronne (80) et Marquion-Cambrai (62). Ces plateformes seront les portes d'entrée du tissu économique local.
- Le Président confirme que cette réflexion est pertinente et qu'elle peut s'inscrire dans une démarche collective à mettre en œuvre lors de la prochaine mandature.
- J. GRANGE confirme que la piste de réflexion autour de l'exploitation des ports intérieurs est appropriée, notamment en sachant que la plateforme de Nesle (80) sera embranchée fer. Ainsi, une enquête publique sera prochainement lancée pour envisager de déplacer la voie ferrée Amiens-Laon, afin de permettre le franchissement du futur canal et assurer l'embranchement la plateforme de Nesle. En vue de ce projet, situé à 60 kms d'Amiens., le Grand Amiénois pourrait trouver un intérêt à conduire une réflexion sur les avantages que cet embranchement de proximité pourrait apporter en connectant ce port sec au maillage industriel du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PCAET/COT : Plan d'action Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

- Fatima OUADI rappelle que dans le cadre du Plan climat PCAET et du Contrat d'objectifs territorial (COT), le Pôle métropolitain du Grand Amiénois s'est engagé à porter certaines actions pour prétendre à un soutien financier de 100 000 € de la part de l'ADEME.

Cette enveloppe est conditionnée à l'atteinte de 4 objectifs :

Objectifs ADEME		État	Prévisionnel €										
1	Engager des 20 acteurs privé ou public dans la démarche du plan climat	Acquis	✓ 25 000 €										
2	Étude de planification et de programmation des « Matières » territoriale dite « E2PM »	En cours	✓ 25 000 €										
3	Développement de projets en lien avec l'écologie touristique et territoriale	En cours	✓ 25 000 €										
4	<p>Engagement dans la Territoire Engagé pour la Nature (TEN) et élaboration d'un plan d'actions</p> <p>↳ Engagement écrit du PMGA à fournir à l'ADEME ;</p> <p>↳ Le prévisionnel financier de ce plan d'actions 2026-2028 a été construit dans le respect de l'aide allouée afin de s'assurant qu'aucune incidence financière ne sera à prévoir ;</p> <table border="1" data-bbox="517 949 874 1104"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Prévision budgétaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2026</td> <td>2 000 €</td> </tr> <tr> <td>2027</td> <td>11 250 €</td> </tr> <tr> <td>2028</td> <td>11 250 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>24 500 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>↳ L'objectif des actions envisagées va permettre d'améliorer la connaissance du territoire avec : le recensement des besoins des EPCI, des actions de sensibilisation, un diagnostic de la biodiversité, l'organisation et l'animation d'évènements pilotes, etc..</p>	Année	Prévision budgétaire	2026	2 000 €	2027	11 250 €	2028	11 250 €	Total	24 500 €	Projet délibéré ce jour	25 000 €
Année	Prévision budgétaire												
2026	2 000 €												
2027	11 250 €												
2028	11 250 €												
Total	24 500 €												
Montant prévisionnel subvention ADEME			100 000 €										

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES : SCoT / Plan de concertation du SCoT avant l'arrêt du projet

- F. OUADI rappelle que, dans le respect du calendrier prévisionnel lié à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Amiénois, la concertation publique doit se faire avec la fin de l'année 2025.

Afin d'assurer une diffusion la plus large possible, il est proposé de réaliser cette démarche en partenariat avec le Courrier picard sous le format suivant :

- Parution d'un cahier central de 8 pages sur les trois éditions de la Somme à la mi-novembre ;
- Insertion des encarts permettant l'annonce des réunions publiques règlementaires ;
- Diffusion également prévue sur le journal numérique permettant notamment un accès aux statistiques de consultation ;
- Bandeaux publicitaires en amont de la parution sur le support numérique et papier ;

Coût prévisionnel du plan de concertation de l'arrêt projet du SCoT :

Prise en charge par le Courrier Picard (partenariat)	11 650 € HT
Reste à charge pour le Pôle métropolitain	8 230 € HT
Coût prévisionnel	19 880 € HT 23 856 € TTC

- J. GRANGE indique que les conditions financières ont été négociées avec le Courrier Picard pour permettre la mise en place d'un partenariat étroit avec le quotidien mettant à contribution la rédaction pour l'élaboration des articles sous le contrôle du PMGA, afin de s'assurer de la régularité des informations retranscrites.
- Le Président souligne qu'il s'agit ici d'une opportunité pour le Pôle métropolitain qui va bénéficier d'une visibilité importante via la parution de ce cahier de 8 pages.
- A. DESFOSES propose que le PMGA démarche également La gazette, qui est un journal très présent dans les communes.
- Le Président relève le caractère onéreux de ce type de publication et le partenariat engagé avec le Courrier Picard permettant cette offre intéressante, mais propose en parallèle, de se renseigner sur le coût des parutions des annonces légales sur le journal de la Gazette.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

○ **Sujet divers : Fonds PCAET**

- Comme annoncé lors des derniers Bureau et Comité syndicaux, F. OUADI rappelle que l'Etat a mis en place un fonds de 1 150 000 € à destination des porteurs du PCAET, qui sera réparti en fonction des projets réalisés par chacun des EPCI.

La Préfecture a annoncé le 08 octobre dernier les modalités d'éligibilités suivantes :

- Les projets doivent être en lien avec le plan climat ;
- Les projets doivent obligatoirement débiter avant le 31/12/2025 : un ordre de service ou une lettre de commande sera nécessaire pour le dépôt du dossier sur la plateforme ;
- Les projets ne doivent pas avoir fait l'objet d'autres financements, notamment au titre du fonds vert ;

La liste prévisionnelle des projets inscrits a été envoyée aux DGS des EPCI afin qu'un arbitrage soit effectué sur le maintien ou non des projets soumis dans le dispositif et sur la possibilité de proposer de nouvelles actions qui n'avaient pas encore été identifiées jusqu'à présent.

Contact : Fatima OUADI au 06.71.61.74.27 ou fatima.ouadi@grandamiinois.com

- Le Président souligne le montant important de l'enveloppe proposée par l'Etat, qui nécessite une certaine réactivité de la part des EPCI pour respecter les délais imposés. Il rappelle que la subvention de 1 150 000 € sera en tout ou partie annulée, en cas de non-réponse de notre part.

5. CDDC : Présentation du bilan d'activité 2024-2025 - Perspectives 2026

Conformément à la charte de coopération prévue entre le Pôle métropolitain du Grand Amiénois et le Conseil de Développement Durable en Commun du Grand Amiénois (CDDC), Philippe MAGNIER présente aux Comité syndical le rapport d'activité 2024-2025 ainsi que les perspectives de réflexion 2026.

Support de présentation :

Groupe de Travail Tourisme

1^{er} sujet : Devenir du tourisme de mémoire de la 1^{ère} Guerre mondiale auprès des jeunes générations

- 3 réunions de travail

Propositions (synthèse) :

S'ouvrir à des activités complémentaires attirantes pour les visiteurs étrangers et pour les jeunes du territoire : faire évoluer l'offre complémentaire de visites et d'actions plus ludiques, sportives, innovantes, etc...

Ne plus raisonner en silos thématiques : faire découvrir que l'offre récréative, culturelle, sportive, mémorielle, etc... de chaque territoire est foisonnante et variée. Il faut continuer à diversifier, structurer et développer l'offre touristique, mais la présenter dans sa globalité.

Ouvrir le tourisme des mémoires sur une dimension contemporaine et internationale

Diffusé aux : - Président-e-s des EPCI du Grand Amiénois (01-2025)
- Députés et Sénateurs de la Somme
- CESER (Pdt, comm. Dev éco et Tourisme)



Groupe de Travail Démocratie Participative

Constat du niveau de déploiement de la démocratie participative à l'échelle du Grand Amiénois et des EPCI

- 6 réunions

Rapport final remis début février 2025 au Président :

Demande de positionnement du PMGA sur la thématique et la proposition d'aide au déploiement de la démocratie participative sur 1 ou plusieurs territoires volontaires



Réponse et saisine du Président

→ **Affiner les propositions pour les rendre plus concrètes sur le temps de la période de réserve, puis sensibilisation par le Président du PMGA auprès des élus intercommunaux pour mise en œuvre d'outils de DP sur les territoires volontaires**

4-5 cas concrets et projet de courrier à rédiger à partir de fin 2025

Groupe de Travail Eau

• **Avis dans le cadre d'une enquête publique sur le Canal Seine Nord Europe**, relative à la gestion des eaux et des milieux aquatiques (commune d'Ercheu) ; le Comité syndical a délibéré conformément aux termes de l'avis du CDD (02-2024)

- 1^{er} sujet : **Coulées de boue sur l'Est amiénois de mai 2024**

3 réunions + 1 visite de site

Propositions (synthèse) :

- **Développer le couvert végétal** de transition entre 2 saisons ou cultures
- **Inciter à la replantation de haies bocagères** et d'autres types d'aménagements au cas par cas (noues, retenues, fascines, etc...)
- **Faire réaliser une étude de l'évolution du paysage agricole, urbanistique et aquatique** par le lycée Le Paraquet (section Gestion et Maîtrise de l'Eau) à partir de l'étude de documents (cartes, plans, revues de presse) et d'entretiens ; pour **retrouver au mieux les traces de la mémoire collective**

Conseil de Développement Grand Amiénois

3 février 2025 : Visite de la commune de Grouches-Luchuel pour prendre connaissance des aménagements de prévention des coulées de boue et du ruissellement



Groupe de Travail Eau

2^{ème} sujet : Enquête sur l'avenir de l'eau (cf SDAGE 2028-2033) à l'initiative des agences de l'eau et DREAL Hauts-de-France

- 4 réunions ; avis citoyen transmis mi mai 2025 à l'AEAP

Réponses :

L'enquête consistait à donner un avis (propositions de réponses à classer par ordre de priorité) sur 13 questions réparties en 5 catégories :

1. **politiques publiques cohérentes**
2. **biodiversité des milieux aquatiques**
3. **eau potable**
4. **fonctionnement naturel des milieux**
5. **milieu marin**

Conseil de Développement Grand Amiénois



3^{ème} sujet : Qualité des eaux de pluie retournant au réseau hydrographique en milieu urbain
1^{ère} réunion en cours d'organisation

Groupe de Travail Réussite éducative

Saisine concernant l'inégalité des chances d'être sélectionné via Parcoursup aux mêmes études, à niveau de notes égal

- 4 réunions maintenues
- Enquête auprès de 7 lycées hors Amiens Métropole



5 réponses obtenues (Montdidier, Paraquet, Flixecourt, Ste Colette, Airbus)
Plusieurs pistes de réponses en cours d'étude :

- **mobilité des jeunes et accès aux informations d'orientation** (transports en commun, zone blanche numérique, volonté, etc...) ; croisement avec l'étude régionale INSEE de septembre
- **Investissement personnel dans la vie sociale, associative ou sportive**
- **Poids de la « culture »** (ex : chômage structurel) vs ouverture vers le monde extérieur

Rapport final à rédiger à partir de fin 2025 / début 2026

Conseil de Développement Grand Amiénois

Groupe de Travail Transition énergétique

Groupe de Travail Urbanisme

Sujet GT Transition énergétique : **Parcours administratif et financier d'un ménage qui veut réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de son logement**



Sujet GT Urbanisme : **valorisation du patrimoine face aux contraintes d'urbanisme**

Les 2 sujets sont convergents par l'approche valorisation et amélioration de la performance énergétique de son patrimoine immobilier :

→ 10 réunions réalisées, parfois en commun

Rapport final en cours de finalisation

Groupe de Travail Transition énergétique

Concertation publique pour le projet TIAMAT Energy :

13 mai

Environ 30 participants

Un avis formalisé adressé à l'entreprise portant sur 3 points : alimentation en eau potable, accessibilité routière, organisation du recyclage des déchets.



Groupe de Travail Mobilité

1^{er} sujet : **travail sur l'état de la sécurité routière pour les piétons et les cyclistes sur les routes secondaires du Grand Amiénois** (5 réunions)

Propositions (synthèse) :

- **Faire rappeler les pouvoirs de police des collectivités** dont les voies de circulation relevant de leur compétence ne sont pas ou plus en situation de sécurisation des déplacements des cyclistes ou des piétons
- **Conventionner** avec les collectivités concernées + Chambre d'agriculture + propriétaires privés (+ exploitants agricoles le cas échéant) concernés **pour le recul des végétations** (cultures, rideaux d'arbres) **excessivement proches des routes**
- **Protocole de récupération du Domaine Public Routier empiété par les cultures**
- **Réaliser / faire réaliser les travaux** de maintien ou de remise en état des chaussées dégradées et supportant un trafic piéton et/ou cycliste avéré, + signalétique et contrôles
- **Améliorer la sécurité de la circulation piétonne dans les villages** : trottoirs à créer / entretenir, encombrements et AOT, passages piétons ; stationnement normalisé des véhicules ; éclairage public

Diffusé aux : - Président-e-s des EPCI du Grand Amiénois (06-2025)
- Députés et Sénateurs de la Somme
- CESER (pdt, comm), Mobilité et Aménagement durable)

Groupe de Travail Mobilité

09-2025 : démarrage d'un travail sur la **qualité de l'offre en Transport en Commun pour rejoindre les principales villes du territoire métropolitain**

Groupe de Travail Handicap

10-2025 : lancement d'un travail sur les **conditions de la mobilité en situation de handicap dans les principales villes du Pôle Métropolitain**

Ces 2 sujets convergent sur plusieurs points ; ils aboutiront par conséquent à la réalisation d'un rapport final commun.

Réseau et actualité des Conseils de Développement

1. Adhésion au Centre National des Conseils de Développement-**CNCD** (printemps 2025)
Donne accès à - l'annuaire des Conseils de Développement
- différents ouvrages, références et des formations (ex : IA générative)
- rencontres entre les membres et animateurs des CD
- des échanges d'informations au sein du réseau (ex : droit de suite, actualité : projet de loi, renouvellement des CD)
2. Création d'un réseau Hauts-de-France à l'initiative du **CESER** Hauts-de-France
 - Projet d'un colloque régional commun au CESER et aux CD pour 2026
 - Mobilisation contre la révision d'une partie de la loi « Engagement et proximité » visant à rendre facultative l'existence des Conseils de Développement

Perspectives 2025 & 2026

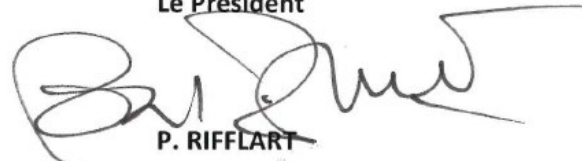
1. 3^{ème} visite de site en lien avec le Développement Durable : STEP + station Amiens Energies (**Ambonne**) le 17 octobre
2. **Simplification de la Charte de coopération et du Règlement Intérieur** : travail sur la réduction du nombre de groupes (6 dont 4 collèges) et environ 110 membres bénévoles ; objectif : passer à 3 collèges et environ 150 membres bénévoles
3. **Renouvellement des membres du CDD** consécutivement aux élections du bloc communal au printemps 2026
 - Nomination d'un nouveau Président du CDD
 - Identification et installation des nouveaux membres et du Bureau
 - Saisines du PMGA et des EPCI, et démarrage des nouveaux Groupes de Travail
4. Budget prévisionnel 2026, à l'identique pour :
 - Lancement et animation des nouveaux GT (plateforme numérique WHALLER, adhésion au CNCD)
 - Visites de site(s)
 - Temps forts de connaissance entre les nouveaux membres pour améliorer leurs participations et efficacité

➤ P. RIFFLART remercie P. MAGNIER pour les travaux réalisés par le CDDC et relève la pertinence des sujets abordés, qui ont comme objectif de venir nourrir les réflexions politiques menées dans les territoires.

○ **Sujet divers : Don**

Le Président informe le Comité syndical que l'association Cluster VERT, qui œuvrait en faveur de la Valorisation Energétique des Ressources Territoriales (VERT), a été dissoute. Rappelant que le PMGA a versé en 2022 la somme de 5000 € comme cotisation en qualité de membre fondateur, nous venons d'être informé qu'une restitution d'une partie de ce montant devrait être effectuée lors du solde de la trésorerie de l'association, soit un montant de 3 964 €. Ce montant ne pouvant être réintégré au budget principal du PMGA, le Président propose que la somme soit reversée à une autre association. Après débat, il est décidé à l'unanimité d'effectuer ce montant en faveur d'un don à La Ligue contre le Cancer dans le cadre d'Octobre Rose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

Le Président

P. RIFFLART